

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 23 MAI 2020**

L'an deux mil vingt, le samedi 23 mai à 09h30, le Conseil Municipal composé de 11 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Michel PATEZ, Maire.

**Présents :**

- Michel PATEZ,
- Bruno DUBOT,
- Nathalie CORNU,
- Pierre DELEVALLEZ,
- Frédéric MENEAU,
- Thomas FOUGEREUX,
- Barbara BAZIN,
- Laureen REBUT,
- Anne-Marie KULMA,
- Didier MARY,
- Alain MARTY.

**Date de convocation :** 18 mai 2020

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Barbara BAZIN est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

**Adoption du procès-verbal de la réunion du 08 février 2020**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 08 février 2020.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

Le procès-verbal de la séance du 08 février 2020 est adopté à l'unanimité.

**Délibération 1 : Election du maire**

Sous la présidence du doyen de séance, il est procédé à l'élection du maire à bulletin secret.

Laureen REBUT et Barbara BAZIN sont désignées en qualité d'assesseurs.

Michel PATEZ seul candidat est élu avec 11 voix pour.

**Délibération 2 : Détermination du nombre d'adjoints**

Sous la présidence de Michel PATEZ nouvellement élu, la seconde délibération est mise en débat.

Eu égard aux nombres d'habitants il est possible de nommer 3 adjoints.

Par 11 voix pour le conseil municipal décide de limiter ce nombre à 2.

**Délibération 3 : Election du 1<sup>er</sup> adjoint**

Bruno DUBOT est élu 1<sup>er</sup> adjoint par 11 voix pour.

#### **Délibération 4 : Election du 2<sup>ème</sup> adjoint**

Frédéric MENEAU est élu 2<sup>ème</sup> adjoint par 11 voix pour.

#### **Délibération 5 : Fixation des indemnités du maire et des adjoints**

Conformément à un engagement pris pendant la campagne électorale, Monsieur le Maire et ses adjoints demandent la réduction de leurs indemnités par application des anciens plafonds (17 % et 6,6 %). Cette proposition est dictée par le souci d'épargner les finances communales.

En effet les nouvelles subventions accordées par l'Etat pour financer les majorations des indemnités des élus ne couvrent que 19 % des besoins. Cette question sera remise à l'ordre du jour si l'Etat se montre un jour plus généreux.

A l'unanimité le conseil municipal vote les indemnités de fonction suivantes :

- **maire** : taux 17 % de l'indice brut 1027,
- **chaque adjoint** : taux 6,6 % de l'indice brut 1027.

#### **Délibération 6 : Election des représentants au sein des organismes extérieurs**

SIVOS : Michel PATEZ et Thomas FOUGEREUX sont élus à l'unanimité membres titulaires.

SNA : Michel PATEZ et Pierre DELEVALLEZ sont élus à l'unanimité, respectivement membre titulaire et membre suppléant.

SIEGE : à l'unanimité Laureen REBUT est nommée membre titulaire et Barbara BAZIN membre suppléante.

COSEC : à l'unanimité sont désignés en tant que titulaires Frédéric MENEAU et Bruno DUBOT. Également à l'unanimité sont désignées comme membres suppléantes Nathalie CORNU et Anne-Marie KULMA.

#### **Délibération 7 : Inscription d'un droit de préemption**

La mare de la mairie est un endroit fragile avec parfois des reproductions d'animaux sauvages (palmipèdes et gallinacés). Cette mare est particulièrement poissonneuse. Il est nécessaire de protéger la qualité des eaux, la faune et la flore.

Monsieur le Maire propose de préempter la parcelle 475 située en bordure de mare en vue d'un aménagement paysagé permettant notamment d'assurer l'entretien des rives actuellement inaccessibles et menacées d'effondrement, permettre une libre circulation des promeneurs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Questions diverses :**

Alain MARTY pense qu'il serait opportun d'installer une caméra de surveillance en face du dépôt sauvage de gravats à l'entrée du hameau des Essarts Clément. Alain accepte de se charger de l'étude de la faisabilité d'un tel projet.

**Prochain conseil :** Le 27 juin à 9h30 avec une réunion préparatoire le 20 juin.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire décide de clore la présente séance à 11h.

Le Maire,

M. Michel PATEZ  
